

Date de parution : 24/04/2019

COMMISSION ETHIQUE ET GESTION DES CONFLITS

REUNION par MAIL du MERCREDI 24 AVRIL 2019

Sous la présidence de Monsieur Benoit GREBENT

Participent : Messieurs Jean Claude DAGBERT
 Benoît GREBENT
 René DELANNEL
 Patrick QUENIART

En application de l'article 10 du règlement disciplinaire et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des décisions prises à ce jour.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel selon les dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire dans un délai de 10 jours, dans les conditions de forme prévues à l'article 152 des Règlements Généraux du district.

Monsieur Patrick QUENIART, membre avec voix consultative, n'a pas pris part aux décisions.

RENCONTRE U11 NORD D3 Phase 2 Poule F : CAL CATENA 2 / GUINES MARAIS 1

Pris connaissance du P.V. de la Commission Juridique en date du 3 avril 2019, parution sur le site internet du district en date du 4 avril 2019.

Pris connaissance de mails émanant des clubs de Caténa et du Marais de Guines concernant la rencontre .

Les membres, après lecture des pièces versées au dossier, décident :

1. Ouvrir un dossier au motif de propos divergeants concernant la rencontre.
2. La mise en instruction du dossier
Date de saisine : 24 avril 2019
3. La nomination d'un enquêteur du district : Mr Claude DUPONT

Le président

Le secrétaire

Benoît GREBENT

Jean-Claude DAGBERT